

ARRETONS LES MARIAGES D'ENFANTS AU BURKINA FASO !

Madame Nestorine SANGARE née COMPAORE, Ministre Promotion de la Femme

Mr Dramane YAMEOGO, Ministre Juste & Garde des Sceaux

Madame, monsieur,

Nous vous écrivons pour partager notre grande inquiétude concernant la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso. Le Burkina Faso a adhéré à la *Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages* qui, dans son Préambule, incite les États à prendre des mesures pour assurer « **une entière liberté dans le choix du conjoint, en abolissant totalement le mariage d'enfants et la pratique des fiançailles des jeunes filles** ».

Le consentement libre et éclairé constitue la pierre angulaire du mariage, les enfants sont considérés comme trop jeunes pour donner un tel consentement. Bien que le Burkina Faso ait fixé l'âge légal du mariage à 18 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons, le pays enregistre un des plus fort taux de mariages d'enfants au monde, 48 % des femmes entre 20 et 24 étaient mariées à l'âge de 18 ans.

Cette pratique constitue une forme de violence et une violation grave du droit de disposer librement de son corps et de décider de son avenir.

Les conséquences du mariage précoce sont dévastatrices pour les enfants, et plus particulièrement pour les filles, qui sont alors contraints de supporter des responsabilités pour lesquels ils ne sont pas prêts. Il entraîne la déscolarisation et l'isolement des enfants, souvent des violences sexuelles et violences conjugales et des grossesses précoces qui augmentent le risque de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, de mortalité maternelle et infantile.

En conséquence, Amnistie internationale demande :

- que les autorités prennent toutes les mesures législatives nécessaires pour relever l'âge légal du mariage pour les filles en accord avec les normes internationales;
- que les autorités veillent à l'application de la législation existante en matière de mariage;
- que les enfants aient le droit de décider s'ils veulent se marier et avec qui;
- que les filles puissent choisir si elles veulent des enfants, avec qui et quand;
- que les filles et les garçons aient accès à des services et des informations de planification familiale et sur la contraception;
- que les filles aient accès à des services de santé maternelle et d'avortement sûrs et légaux dans les cas de violences sexuelles ou d'inceste;
- que les filles et les garçons puissent vivre à l'abri de toute forme de violence.

	Nom (lettres moulées)	Ville/Code postal	Signature	Courriel : devenez cybermilitant-e!	Cellulaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, votre nom, adresse, téléphone et courriel sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus. Avec votre courriel et bientôt les numéros de cellulaire, nous vous enverrons des suggestions d'actions pour la progression des droits humains dans le monde. Les courriels et numéros de téléphone ne sont pas envoyés aux destinataires de la pétition.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS À :

Amnistie internationale Canada francophone, 50 Rue Ste-Catherine Ouest, # 500 Montréal QC H2X 3V4. Vous voulez des copies de la pétition? Envoyez un courriel à : campagnes@amnistie.ca

